

L'explosion démographique des « cochangliers » entraîne la dévastation des cultures

Les sangliers chassent les agriculteurs des Hautes-Alpes

CHANOUSSE (HAUTES-ALPES)

De notre envoyée spéciale

« **L'**autre soir, je suis tombé dessus, ils étaient à 25 dans la luzerne. Toute la borde, les grands, les petits, bien alignés, tranquilles. Ils ont tout mangé ! Sans parler de l'état du champ après leur passage. Des trous comme des tranchées, un travail énorme pour le restaurer. » Teint fleuri, barbe en bataille, Jean-Noël Noll ne décolère pas. Voilà plus de vingt ans qu'il s'est installé comme agriculteur et éleveur bio, avec Laurence, sa femme, et ses deux enfants, dans cette magnifique vallée du Buëch, au sud du département des Hautes-Alpes, dans un minuscule village du nom de Chanousse, pas très loin de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence). Les dégâts des sangliers, il connaît. Il a appris depuis longtemps à les combattre, à coup de clôtures et de bornes électrifiées. Mais cette année, les dévas-

tations ont passé le seuil du tolérable.

Et la révolte gronde non seulement à Chanousse, mais dans tout le département, désormais touché comme le Var et l'ensemble du Midi méditerranéen. Plutôt que sangliers, c'est d'ailleurs par le terme de « cochangliers » qu'on désigne ici ces curieux mutants particulièrement prolifiques qui ressemblent de plus en plus aux porcs d'élevage, avec lesquels ils sont croisés.

En guerre contre les prédateurs

« Ces cochons ne sont pas venus par magie dans nos régions, explique Jean-Noël. Tout le monde sait qu'ils sont issus d'élevages, d'où ils sont régulièrement relâchés, histoire de rendre ces zones plus attractives pour les chasseurs. » Des chasseurs la plupart du temps venus d'ailleurs et qui louent assez cher le droit d'y chasser. « Plus l'agriculture régresse, plus les territoires gagnés par la forêt deviennent des réserves de chasse

rentables, analyse Alain Matthieu, un voisin des Noll, lui-même agriculteur en guerre contre les prédateurs. Même l'Office national des forêts loue ses terres : c'est triste à dire, mais il y a un marché des chasses privées, il est de plus en plus rentable, donc tentant. »

Sur la commune de Chanousse (30 habitants), la société de chasse, elle, ne compte plus que six ou sept chasseurs, qui de surcroît ne chassent pas le sanglier. « Nous n'aimons pas cette chasse », avoue le maire Paul Coutton. Quatre cent cinquante de ses 2 000 hectares sont loués à une société de chasse de Saône-et-Loire dont les membres viennent tout au plus deux ou trois fois par an. Et 950 autres sont propriété de l'Office national des forêts (ONF). Peu chassé, l'ensemble de la zone est devenu une sorte de sanctuaire, et les cultures voisines un garde-manger sans risques pour la faune sauvage qui y vit. « Le plan de chasse est manifestement insuffisant, affirme Jean-Noël, alors que toutes les sociétés de chasse des environs qui ont leur plan sont arrivées à régler. » Le maire, lui, dégage en touche : « Il faudrait surtout que les autorités compétentes classent le sanglier dans les nuisibles et autorisent le tir à l'affût de nuit. »

En attendant, à chaque période critique, au printemps et, l'été, au moment des récoltes, le désespoir s'accroît chez les agriculteurs, mal indemnisés, et de plus en plus menacés dans leur survie financière. Il y a bien, pour enrayer le phénomène, les battues administratives

ordonnées par la préfecture. Mais ici on n'y croit plus guère. « À la dernière, il y avait 44 chasseurs, ils ont dénombré 66 sangliers, mais ils n'en ont tué que deux... »

Et à la direction départementale de l'agriculture, personne ne peut trancher : « C'est devenu un problème social, explique Jean-Claude Michel, responsable de la gestion de la faune sauvage, un face-à-face chasseurs-agriculteurs. Pour les uns, les dégâts sont insupportables. Pour les autres, c'est la peur de ne plus avoir assez de gibier. Quand, localement, il y a un bon débat entre eux, on trouve une solution. »

Tout en niant la réalité du « cochanglier », Jacques Chevallier, président de la Fédération de chasse des Hautes-Alpes, admet de son côté : « Si nous sommes parvenus à baisser les populations depuis 1998 pour l'ensemble du département, il reste quelques communes qui posent problèmes. Nous venons de décider d'y organiser des tirs de fin de journée, qui devraient aider à régler les sangliers. Nous avons également décidé d'augmenter de 50 % les prélèvements des cervidés. » Car le même problème se pose désormais, dans d'autres secteurs du département, avec la prolifération des cerfs, qui alarme d'ailleurs autant l'ONF que les agriculteurs eux-mêmes. Un problème que l'ONF, l'Office national de la chasse et les fédérations de chasseurs auront à régler, quoi qu'il arrive, et pas seulement dans les Hautes-Alpes, dans les années à venir.

Chantal AUBRY

Des sangliers et des hommes

■ En 1998, 4 500 sangliers ont été abattus dans les Hautes-Alpes. En 1999, le chiffre n'est plus que de 2 600, preuve, selon la DDA et la Fédération des chasseurs, que la pression de chasse a été efficace. Le tableau de chasse à l'échelon national pour 1998-1999 est de 343 628 sangliers prélevés, soit une moyenne de 3 700 par département. En France, la population de sangliers s'est multipliée par six depuis vingt ans (données ONC). À Chanousse, l'activité agricole (blé, orge, seigle, avoine, maïs irrigué, tournesol, colza, soja irrigué, lavande), et l'élevage de moutons trouvent un complément dans l'accueil à la ferme et le développement d'un écotourisme qui contribue à redonner vie à la vallée.